

TARIFS DU CHAUFFAGE À DISTANCE

Le tarif du chauffage à distance est composé de :

CHALEUR FOURNIE	ct/kWh
Tarif valable dès le 1 ^{er} octobre 2023, hors TVA	14.12

Le relevé des compteurs de chaleur s'effectue tous les trois mois en mégawattheures (1 MWh = 1000 kWh). La validation du relevé et le contrôle de la consommation sont vérifiés par calcul lors de chaque relevé. La facturation est aussi trimestrielle.

LOCATION DE L'ÉQUIPEMENT DE COMPTAGE	CHF hors TVA
Compteur DN 10-31	10.-/mois
Compteur DN 32-64	15.-/mois
Compteur DN 65-100	20.-/mois
+ Location d'un calculateur	5.-/mois

RACCORDEMENT
La répartition des coûts est définie dans le contrat de raccordement.